Exemple de délibération pour l'institution de la taxe de séjour

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE… *[Assemblée délibérante]…*

DE… *[Collectivité]*

SÉANCE DU… *[jour/mois/année]…*

Objet : Institution de la taxe de séjour

Le *[maire/président]* de *[collectivité/EPCI]* expose les dispositions des articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant des modalités d'instauration par le conseil *[municipal/communautaire]* de la taxe de séjour.

[Exposé des motifs conduisant à la proposition]

Vu les articles L. 2333-26 et suivants, L. 5211-21-1 du CGCT ;
Vu les articles R. 2333-43 et suivants du CGCT,

Le conseil *[municipal/communautaire]…*, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer la taxe de séjour sur son territoire à compter du *[date]* ;
Décide d'assujettir les natures d'hébergement suivantes à la taxe de séjour *[« au réel »/forfaitaire]*[1] :

- *[se référer à l'article R. 2333-44 du CGCT pour les natures d'hébergement]* ;
- … ;

Décide de percevoir la taxe de séjour du *[Date de début]* au *[Date de fin] inclus* ;
Fixe les tarifs à :

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée

[1] Le conseil municipal peut appliquer un des deux régimes d'imposition possible (taxe au réel ou taxe forfaitaire) à chaque nature d'hébergement à titre onéreux. Les hébergements en attente de classement ou sans classement sont toutefois systématiquement taxés au régime du réel depuis le 1er janvier 2020. Aucune exonération n'est cependant applicable à une nature ou une catégorie d'hébergement (cf. article L. 2333-26 du CGCT).

	ou par unité de capacité d'accueil et par nuitée si taxe forfaitaire (hors taxes additionnelles)
Palaces	..,.. €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	..,.. €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	..,.. €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	..,.. €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	..,.. €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives.	..,.. €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	..,.. €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	..,.. €

Adopte le taux de *[entre 1 et 5]* % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement ;

Décide d'appliquer un taux d'abattement de *[entre 10 et 80]* % aux hébergements assujettis à la taxe de séjour forfaitaire dont la durée d'ouverture excède ... jours ;

Fixe le loyer *[journalier/hebdomadaire/mensuel/etc.]* minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à ... € ;
Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.